



## Résiliation bon de commande

Par **mane**, le **19/09/2008** à **18:03**

voilà j'ai signé le 08/07/08 un bon de commande avec financement pour l'achat d'un chauffage réversible pour ma maison qui est actuellement en construction. n'ayant pas eu de réponse j'ai demandé à la sté d'attente rentrée septembre en attendant la réponse de la banque pour un autre financement et donc la pour ne pas le pénaliser j'ai résigné un autre bon de commande au comptant à la date du 08/07/08. Après vérification auprès d'autres sté il s'avère que la capacité du matériel commandé n'est pas conforme à la superficie de ma maison; donc je lui ai demandé de faire une remise ou de changer le matériel mais il ne veut pas prétextant qu'on a signé un bon de commande.

Je n'ai versé aucun acompte

que puis-je faire pour annuler cette commande ou l'obliger à changer le matériel sans augmenter le montant du bon de commande

a-t-il droit d'acheter du matériel sans que je lui ai donné d'acompte

merci de votre réponse

Par **nathalie12**, le **05/09/2009** à **19:33**

URGENT: bonjour, je rencontre actuellement le même problème. Le commercial me menace de venir le 10 septembre avec un huissier. Pourriez-vous me dire où vous en êtes et quels recours avez-vous eus.

Merci beaucoup.